



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°33-2023-208**

PUBLIÉ LE 24 OCTOBRE 2023

Sommaire

DIRCO / Secrétariat Général

33-2023-10-24-00008 - Arrêté DIRCO n° 2023-13 du 24 octobre 2023 portant subdélégation de signature pour exercer la compétence en matière d'administration générale (6 pages)	Page 3
33-2023-10-24-00009 - Subdélégation de signature pour exercer la compétence d'ordonnateur secondaire délégué et pour agir pour le compte du pouvoir adjudicateur de la DIRCO Décision n° 2023-18 du 24 octobre 2023 (4 pages)	Page 10

DIRCO

33-2023-10-24-00008

Arrêté DIRCO n° 2023-13 du 24 octobre 2023
portant subdélégation de signature
pour exercer la compétence en matière
d'administration générale



Arrêté n° 2023-13

portant subdélégation de signature

pour exercer la compétence en matière d'administration générale

- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements et les régions et l'État, et en particulier son article 12 ;
- VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, et en particulier ses articles 7 et 7-1 ;
- VU** la loi 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;
- VU** le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État ;
- VU** l'arrêté du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;
- VU** l'arrêté du 9 mai 2017 du préfet de la région Nouvelle Aquitaine, préfet de la Gironde, préfet coordonnateur des itinéraires routiers, fixant l'organisation de la direction interdépartementale des routes Centre-Ouest ;
- VU** l'arrêté ministériel du 12 juillet 2023 du ministre de la transition écologique, nommant M. Philippe FAUCHET, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest par intérim, à compter du 1^{er} août 2023,
- VU** l'arrêté préfectoral de la préfecture de la Gironde du 27 juillet 2023 donnant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Philippe FAUCHET, en qualité de directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest par intérim ;

Arrête :

ARTICLE 1^{er} :

Par arrêté préfectoral en date du 27 juillet 2023, délégation de signature a été donnée à M. Philippe FAUCHET, directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest par intérim, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les décisions en matière d'administration générale.

ARTICLE 2 :

En application de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2023 suscit , la d l gation de signature conf r e   M. Philippe FAUCHET pourra  tre exerc e par les agents d sign s ci-apr s, agissant dans le cadre de leurs attributions au sein de la direction interd partementale des routes centre ouest et selon les modalit s d finies dans l'annexe 1 de l'arr t e pr fectoral du 27 juillet 2023.

2.1 Les directeurs adjoints :

M. Herv  MAYET, directeur adjoint charg  de l'exploitation,

2.2 Les chefs de services et adjoints :

Mme Agn s JAGUENEAU, secr taire g n rale,
M. Jean-Christophe RELIER, chef du service des politiques et techniques,
M. Dominique BIROT, chef du service ing nierie routi re,
M. Cl ment BOURCART, chef du service qualit  et relations avec les usagers,

En cas d'emp chement de Mme la secr taire g n rale, Mme Isabelle RIBEIRO, secr taire g n rale adjointe,

En cas d'emp chement de M. le chef du service des politiques et techniques, M. Cyril LAUQUIN, adjoint du chef du service des politiques et techniques.

2.3 Dans le cadre de leurs comp tences territoriales, la cheffe de service autoroutier et les chefs de district et, en cas d'emp chement du chef de district, les responsables de p le exploitation, adjoints des chefs de district suivants :

M. Cyril LAUQUIN, adjoint du chef du service des politiques et techniques, chef du service autoroutier par int rim,
M. Pierre MAYAUDON, chef du district de Limoges,
M. J r me BOISSIER, chef du district de Gu ret,
M. Franck MATELAT, chef du district de P rigueux,
M. Pascal COSTA, chef du district de Poitiers

Mme Marie-Juliette BARTHES, responsable du District Nord A20,
Mme Jocelyne RELIER, responsable du District Sud A20,
M. David MASSIAS, responsable du pôle exploitation du district de Guéret,
M. Sébastien CLOPEAU, responsable du pôle exploitation du district de Poitiers,
M. Daniel DANG, responsable du pôle exploitation du district de PERIGUEUX

2.4 Dans le cadre de leurs compétences territoriales, les responsables de pôle administratif et les chefs de centre d'entretien et d'intervention ou d'entretien spécialisé et en cas d'empêchement des chefs de CEI, les adjoints et suppléants suivants :

SERVICE AUTOROUTIER

Mme Brigitte MARSAC, responsable gestion financière du service autoroutier,
Mme Marjorie LAMBERT- GOURABIAN, cheffe du CEI d'Argenton sur Creuse,
M. Jérôme CHAMPIGNEUX, chef du CEI de Vatan,
M. Cédric JOBIN, chef du CEI de Bourges,
M. Thierry DUCHENE, chef du CEI de Bessines sur Gartempe,
M. Sylvain FRANÇOIS, TSCDD, chef du CEI d'Uzerche,
M. Laurent PEYRIE, TSCDD, chef du CEI de Brive,

DISTRICT DE GUERET

M. Thierry VIEIRA, chef du pôle administratif du district de Guéret,
Mme Karine BLOUET, cheffe du CEI de Guéret,
M. Arnaud LIBERT, chef du CEI de Lamais-Gouzon,
M. Pascal MONTEIL, chef du CEI de la Souterraine,

DISTRICT DE LIMOGES

Mme Marylène SAINT-CLAIR, responsable du pôle administratif du district de Limoges,
M. Jean-François MISTRI, chef du CEI de Limoges,
M. Frédéric PRIOULT, chef du CEI d'Etagnac,

DISTRICT DE PERIGUEUX

Mme Valérie LEBLANC-COUDOIN, responsable du pôle administratif,
M. Bruno CEYSSAT, chef du CEI de Périgueux,
M. Philippe SAUVESTRE, chef du CEI de Castillonnès,
M. Stéphane JAGER, chef du CEI d'Agen

DISTRICT DE POITIERS

Mme Loetitia DESCHAMPS, responsable du pôle administratif,
M. Stéphane PACREAU, chef du CEI de Bressuire,
M. Corentin DESROSES, chef du CEI de Poitiers-Lussac,
M. Bernard NOURISSON, chef du CEI de Bellac

Les adjoints et suppléants des chefs de CEI :

M. Thierry MOUZAC, CEI de Brive,
M. Franck MALAURIE, CEI de Feytiat
M. Florent MOREAU, CEI d'Argenton,
M. Christian BONAMY, CEI de Vatan,
M. Philippe GRAILLE, CEI d'Uzerche,
M. Marie DUFOURNAUD, CEI de Bessines,
M. Vincent COLIN, CEI de Poitiers-Lussac,
M. Lionel USCAIN, CEI de Périgueux,
M. Serge RATIE, CEI d'Agen,

2.5 Dans le cadre de leurs compétences :

SECRETARIAT GENERAL

Mme Dominique WANGERMEE, cheffe du pôle ressources humaines,
Mme Lynda BOUSSAA, chef du pôle recrutement et formation,
M. Michel POITELON, chef du pôle santé et sécurité au travail,
Mme Maina QUARTIER, cheffe du pôle moyens généraux et informatique,
M. Pascal RIGOUT, adjoint à la cheffe du pôle moyens généraux et informatique,
Mme Jessica DUJARDIN, responsable affaires juridiques,
Mme Sabrina CLAUTEAUX, cheffe de pôle commande publique,
Mme Sylvie JOYEUX, adjointe à la cheffe de pôle commande publique,

SERVICE D'INGENIERIE ROUTIERE

M. Éric BERTE, chef de projet,
Mme Nelly CARTELIER, cheffe de projet,
M. Olivier FAUCHARD, chef de projet,
M. Nicolas ROBERT, chef de pôle assistance et gestion,
Mme Anne-Marie MAURY, adjointe au chef du pôle assistance et gestion,

SERVICE QUALITE ET DES RELATIONS AVEC LES USAGERS

Mme Patricia N'GUYEN TAN HON, chargée de la mission qualité - développement durable,

SERVICE DES POLITIQUES ET TECHNIQUES

M. Alexandre VAN DE WOUW, chef du bureau politiques et maîtrise d'ouvrage,
M. Frédéric PESTEIL, chef du bureau administratif et gestion,
M. Guillaume LIBERT, chef du bureau ingénierie, exploitation et sécurité routière, à compter du 1^{er} novembre 2023,
M. Gilles PASCAUD, adjoint au chef du bureau ingénierie, exploitation et sécurité routière,
M. Denis GUILLON, chef du bureau des ouvrages d'art,
M. Eric RENAUDIE, responsable du pôle maintenance, investissement, équipements dynamiques, informatiques et réseaux du BIESR

ARTICLE 3 :

En application de l'article 2 du présent arrêté, les agents désignés ci-dessus, agissant dans le cadre de leurs attributions au sein de la direction interdépartementale des routes centre ouest peuvent exercer la délégation conférée par M. Philippe FAUCHET, directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest par intérim, selon les modalités définies ci-après :

NIVEAU	UNITE	DECISIONS POUVANT ETRE SIGNEES SUIVANT LA CODIFICATION DE L'ANNEXE N° 1 DE L'ARRETE PREFECTORAL DU 27 JUILLET 2023
DIRECTEURS ADJOINTS	Direction	Les mêmes que celles du directeur interdépartemental des routes Centre- Ouest
SECRETAIRE GENERALE ET SECRETAIRE GENERALE ADJOINTE	Secrétariat Général	Les mêmes que celles du directeur interdépartemental des routes Centre- Ouest
CHEFS DE SERVICE	Tous services	A3, A4, A37bis, A41
	Service politiques et techniques	Outre les compétences attribuées aux chefs de service, B2, C, et E1
	Service autoroutier	Outre les compétences attribuées aux chefs de service, B2
	Service ingénierie routière	Outre les compétences attribuées aux chefs de service, E1
CHEFS DE DISTRICT, RESPONSABLES DE PÔLE ADMINISTRATIF OU EXPLOITATION DES DISTRICTS, CHEFS DE CENTRE, RESPONSABLE GESTION FINANCIERE DU SERVICE AUTOROUTIER,	Service Autoroutier, tous districts et CEI,	A3, A4, A37bis, A41

Chefs des districts Nord A20 et Sud A20, responsable gestion financière du service autoroutier	Service autoroutier	B2
PERSONNELS ENUMERES A L'ARTICLE 2.5	Pôles et bureaux des services	A3, A4, A41
	Pôle des ressources humaines	Ensemble du paragraphe A à l'exception du A42
	Responsable affaires juridiques	B et D
Chefs de projets du service ingénierie routière mentionnés à l'article 2.5	Service ingénierie routière	E1

ARTICLE 4

Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et le directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest par intérim, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

24 OCT. 2023

Fait à Limoges le

Le directeur interdépartemental
des routes Centre-Ouest p.i.

Philippe FAUCHET

DIRCO

33-2023-10-24-00009

**Subdélégation de signature pour exercer la
compétence d'ordonnateur secondaire délégué et
pour agir pour le compte du pouvoir adjudicateur de
la DIRCO**

Décision n° 2023-18 du 24 octobre 2023



**Subdélégation de signature pour exercer la compétence d'ordonnateur secondaire
délégué et pour agir pour le compte du pouvoir adjudicateur de la DIRCO
Décision n° 2023-18**

Le directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest,

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,

VU le code de la commande publique ;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements modifié ;

VU le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État ;

VU l'arrêté du 9 mai 2017 du préfet de la région Nouvelle Aquitaine, préfet de la Gironde, préfet coordonnateur des itinéraires routiers, fixant l'organisation de la direction interdépartementale des routes Centre-Ouest ;

VU l'arrêté ministériel du 12 juillet 2023 du ministre de la transition écologique, nommant M. Philippe FAUCHET, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest par intérim, à compter du 1^{er} août 2023,

VU l'arrêté préfectoral de la préfecture de la Gironde du 27 juillet 2023 donnant délégation de signature à M. Philippe FAUCHET, directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest par intérim, pour l'ordonnancement des recettes et des dépenses imputées sur les programmes 203, 217, 723, 362 et 348 du budget de l'État ;

Décide

ARTICLE 1^{er} : Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Hervé MAYET, directeur adjoint chargé de l'exploitation,

à l'effet de signer toutes les pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire selon les dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé.

ARTICLE 2 : Subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Agnès JAGUENEAU, secrétaire générale,

- M. Jean-Christophe RELIER, chef du service des politiques et des techniques

- M. Clément BOURCART, chef du service qualité et relations avec les usagers,

- M. Dominique BIROT, chef du service ingénierie routière,

- En cas d'empêchement de la secrétaire générale à Mme Isabelle RIBEIRO, secrétaire générale adjointe,

- En cas d'empêchement du chef du SPT, à M. Cyril LAUQUIN, adjoint du chef du SPT,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et de leurs compétences :

- les engagements juridiques de toute nature d'un montant inférieur à 90 000 euros hors taxes

- les pièces de liquidation de dépenses et de recettes de toute nature

ARTICLE 3 : Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Pascal COSTA, chef du district de Poitiers,

- M. Jérôme BOISSIER, chef du district de Guéret,

- M. Cyril LAUQUIN, adjoint du chef du SPT, chef du service autoroutier par intérim,

- M. Franck MATELAT, chef du district de Périgueux,

- Mme Marie-Juliette BARTHES, responsable du district Nord A20,

- Mme Jocelyne RELIER, responsable du district Sud A20,

- M. Sébastien CLOPEAU, responsable de pôle exploitation du district de Poitiers,

- M. David MASSIAS, responsable du pôle exploitation du district de Guéret,

- M. Daniel DANG, responsable du pôle exploitation du district de Périgueux,

- M. Frédéric PESTEIL, chef du bureau administratif et gestion (SPT),

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et de leurs compétences :

- les engagements juridiques de toute nature, d'un montant inférieur à 25 000 euros hors taxes

- les pièces de liquidation de dépenses et de recettes de toute nature

ARTICLE 4 : Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Denis GUILLON, chef du BOA (SPT),
 - M. Alexandre VAN DE WOUW, chef du BPMO (SPT),
 - M. Guillaume LIBERT, chef du BIESR, à compter du 1^{er} novembre 2023 (SPT),
 - M. Pascal COLIN, chargé de la gestion centrale de la flotte au BAG (SPT),
 - M. Olivier FAUCHARD, chef de projet (SIR),
 - M. Nicolas ROBERT, chef du pôle administratif et gestion (SIR),
 - Mme Anne-Marie MAURY, adjointe au chef du pôle assistance et gestion (SIR),
 - Mme Dominique WANGERMEE, responsable du pôle ressources humaines (SG),
 - Mme Lynda BOUSSAA, cheffe du pôle recrutement et formation (SG),
 - M. Michel POITELON, chef du pôle santé et sécurité au travail (SG),
 - M. Nicolas DANIEAU, adjoint au chef du pôle santé et sécurité au travail (SG),
 - Mme Maïna QUARTIER, responsable des moyens généraux et informatique (SG),
 - M. Pascal RIGOUT, adjoint à la responsable des moyens généraux et informatique (SG),
 - Mme Nelly MONTEAU, gestionnaire de centre de coût, pôle moyens généraux et informatique (SG),
 - Mme Séverine DESSAIX, gestionnaire de centre de coût, pôle moyens généraux et informatique (SG),
 - Mme Jessica DUJARDIN, responsable affaires juridiques (SG),
 - Mme Sabrina CLauteaux, cheffe de pôle commande publique (SG),
 - Mme Sylvie JOYEUX, adjointe à la cheffe de pôle commande publique (SG),
 - Mme Brigitte MARSAC, responsable gestion financière du service autoroutier,
 - M. Mathieu LAMOTHE, responsable appui technique du district Nord A20,
 - Mme Valérie LEBLANC-COUDOIN, responsable du pôle administratif du district de Périgueux,
 - M. Thierry VIEIRA, responsable du pôle administratif du district de Guéret,
 - Mme Fabienne GIROIX, assistante de gestion financière, pôle administratif du district de Guéret,
 - Mme Loetitia DESCHAMPS, responsable du pôle administratif du district de Poitiers,
 - Mme Marylène SAINT-CLAIR, responsable du pôle administratif du district de Limoges,
-
- M. Bruno CEYSSAT, chef du CEI de Périgueux,
 - M. Thierry DUCHENE, chef du CEI de Bessines,
 - M. Stéphane PACREAU, chef du CEI de Bressuire,
 - M. Corentin DESROSES, chef du CEI de Poitiers-Lussac,
 - Mme Karine BLOUET, cheffe du CEI de Guéret,
 - M. Arnaud LIBERT, chef du CEI de Lamais-Gouzon,
 - M. Pascal MONTEIL, chef du CEI de la Souterraine,
 - M. Stéphane JAGER, chef du CEI d'Agen,
 - M. Philippe SAUVESTRE, chef du CEI de Castillonnès,
 - M. Cédric JOBIN, chef du CEI de Bourges,
 - Mme Marjorie LAMBERT- GOURABIAN, cheffe du CEI d'Argenton,
 - M. Jérôme CHAMPIGNEUX, chef du CEI de Vatan,
 - M. Sylvain FRANÇOIS, chef du CEI d'Uzerche,
 - M. Laurent PEYRIE, chef du CEI de Brive,
 - M. Jean-François MISTRÌ, chef du CEI de Limoges,
 - M. Frédéric PRIOULT, chef du CEI d'Etagnac,
 - M. Bernard NOURISSON, responsable du CEI de Bellac,

En cas d'empêchement des responsables de centres et du BIESR, à

- M. Franck MALAURIE, CEI de Feytiat,
- M. Thierry MOUZAC, CEI de Brive,
- M. Florent MOREAU, CEI d'Argenton,
- M. Christian BONAMY, CEI de Vatan,
- M. Lionel USCAIN, CEI de Périgueux,
- M. Serge RATIE, CEI d'Agen,
- M. Philippe GRAILLE, CEI d'Uzerche,
- Mme Marie DUFOURNAUD, CEI de Bessines,
- M. Vincent COLIN, CEI de Poitiers-Lussac,
- M. Gilles PASCAUD, responsable du CIGT, adjoint au chef du BIESR,

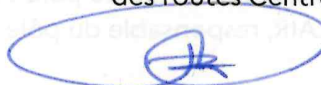
à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et de leurs compétences,

- les engagements juridiques de toute nature, d'un montant inférieur à 4 000 euros hors taxes.
- les pièces de liquidation de dépenses et de recettes de toute nature

ARTICLE 5 : M. le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et M. le directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest par intérim, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Limoges, le 24 OCT. 2023

Le directeur interdépartemental
des routes Centre-Ouest p.i.



Philippe FAUCHET